

Accord de pêche CE/Mauritanie: protocole pour la période du 1er août 2001 au 31 juillet 2006

2005/0229(CNS) - 22/05/2006

Le Conseil a adopté à l'unanimité un règlement sur la conclusion d'un protocole de pêche à l'accord CE-Mauritanie visant à fixer les possibilités de pêche et la contrepartie financière dans les eaux mauritaniennes pour la période allant du 1^{er} août 2001 au 31 juillet 2006.

Les nouvelles possibilités de pêche par catégorie de navire ont été réparties entre les États membres suivants : France (9 navires), Espagne (23 navires) et Portugal (3 navires). Une réduction temporaire de l'effort de pêche a été prévue.